

APPROUVÉ
SCHENGEN

WELCOME COVER

L'ASSURANCE COMPLÈTE DES EXPATRIÉS
TEMPORAIRES EN FRANCE

2015



Téléchargez notre application mobile
gratuite APRIL Expat !



Suivez-nous sur Facebook et Twitter !



www.facebook.com/AprilExpat



www.twitter.com/AprilExpat

Imprimé avec des encres végétales sur papier recyclé



april
international

L'assurance n'est plus ce qu'elle était.

WELCOME COVER, L'ASSURANCE COMPLÈTE DES EXPATRIÉS TEMPORAIRES EN FRANCE

Welcome Cover est une solution d'assurance dédiée aux expatriés jusqu'à 64 ans qui séjournent en France (D.R.O.M. [voir définition p.5](#) inclus) seuls ou en famille pour une durée maximale d'un an. Ce contrat répond aux exigences des mairies françaises et consulats français à l'étranger pour l'obtention d'une **attestation d'accueil** ou d'un **visa Schengen**. Il couvre aussi bien les soucis de santé au quotidien que les cas exceptionnels comme l'hospitalisation d'urgence, le rapatriement ou la perte des bagages...

UNE COUVERTURE INTÉGRALE POUR VOS SÉJOURS EN FRANCE

Si vous deviez faire face à des dépenses de santé ?

Vous êtes hospitalisé en urgence ? Vous vous rendez chez un médecin ?

Welcome Cover couvre vos dépenses de santé dès le 1^{er} euro dépensé, sans franchise, et vous propose un service de règlement direct de vos frais d'hospitalisation : vous n'avez pas à régler l'établissement hospitalier, nous nous en chargeons pour vous !

Si vous aviez besoin d'assistance pendant votre séjour ?

Vous êtes victime d'un accident : vous devez être rapatrié au plus vite ?

Vous êtes hospitalisé et attendez la venue d'un proche ?

En cas de maladie ou d'accident, APRIL International organise votre rapatriement médical, 24h/24, à votre domicile ou vers l'hôpital le mieux adapté et prend en charge les frais de transport d'un proche venu vous rendre visite.

Si vous perdiez vos bagages pendant votre séjour ?

Vous arrivez à destination et vos bagages ont disparu ?

APRIL International vous rembourse à hauteur de 1 200 € en cas de perte, vol ou destruction de vos bagages.

UN CONTRAT COMPLET ET FACILE À GÉRER

- > Un **package de garanties complètes** pour votre séjour en France
- > Le remboursement de vos frais de santé **dès le 1^{er} euro dépensé et sans franchise**
- > Un service d'**accompagnement juridique** pour vous assister dans vos démarches administratives
- > **La modification sans frais de votre contrat** : en cas de difficulté d'obtention de visa, vous pouvez modifier sa date d'effet ou le suspendre gratuitement, avant sa prise d'effet
- > **Flexibilité dans la durée de couverture** : de 15 jours à 12 mois

APPROUVÉ
SCHENGEN



NOS ÉQUIPES MULTILINGUES SONT À VOTRE ÉCOUTE :



par téléphone : +33 (0)1 73 02 93 93
du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 - Heure de Paris



par e-mail : info.expat@april-international.com



dans nos bureaux : 110, avenue de la République - 75011 Paris
FRANCE

UN CONTRAT SPÉCIFIQUEMENT CRÉÉ POUR UN SÉJOUR EN FRANCE OU DANS LES D.R.O.M.



Welcome Cover est une solution d'assurance conforme aux obligations d'assurance si vous souhaitez obtenir :

UN VISA SCHENGEN

> Vous souhaitez entrer dans l'espace Schengen ?

Dans de nombreux cas, vous devez justifier d'un contrat d'assurance couvrant vos frais de santé à hauteur de 30 000 € et incluant des garanties d'assistance rapatriement.



UNE ATTESTATION D'ACCUEIL

> Vous souhaitez accueillir à votre domicile une personne étrangère ?

Dans de nombreux cas, celle-ci doit obtenir de votre part une attestation d'accueil, délivrée par votre mairie sous condition de souscription d'une assurance santé-assistance, pour obtenir son visa.



DES DIFFICULTÉS POUR OBTENIR VOTRE VISA ?

> Avec Welcome Cover, vous bénéficiez d'une grande flexibilité pour :

Modifier la date d'effet de votre contrat

Suspendre votre contrat
(pour 6 mois maximum)

Annuler votre contrat avant sa date d'effet
(avec 35 € de frais retenus)

Annuler votre contrat après sa date d'effet suite à un refus de visa
(avec 35 € de frais retenus)

GARANTIES COMPLÈTES ET ADAPTÉES POUR VOTRE SÉJOUR TEMPORAIRE EN FRANCE

1 > FRAIS DE SANTÉ

Plafond maximum de remboursement : 50 000 € par année d'assurance et par assuré



Hospitalisation médicale ou chirurgicale*	100% de la base de remboursement de la Sécurité sociale française
Règlement direct de vos frais d'hospitalisation de plus de 24h	délivré sous réserve d'accord médical, 24h/24
Forfait journalier	100% des frais réels
Chambre privée	100% des frais réels, jusqu'à 50 € par jour
Consultations et actes auprès de médecins généralistes et spécialistes	100% de la base de remboursement de la Sécurité sociale française
Frais d'analyses, examens de laboratoire, actes de radiologie, pharmacie, soins infirmiers**	
Kinésithérapie (suite à accident caractérisé et intervention chirurgicale prise en charge par APRIL International)**	
Soins dentaires (suite à accident caractérisé)	100% des frais réels, jusqu'à 230 € par an
Prothèses dentaires (suite à accident caractérisé)	100% des frais réels, jusqu'à 460 € par an
Optique : verres et monture ou lentilles (suite à accident caractérisé)	100% des frais réels, jusqu'à 230 € par an

2 > 1^{ER} AVIS MÉDICAL



Une équipe de médecins répond à vos questions et vous accompagne dans vos démarches médicales	entretiens téléphoniques avec une équipe de médecins disponibles 24h/24 et 7j/7
---	---

* Toute hospitalisation de plus de 24h est soumise à accord préalable. Une franchise de 20% sera retenue en cas de non respect de cette formalité, préalablement à une hospitalisation.

** Actes soumis à accord préalable en cas de prescription de plus de 10 séances par année d'assurance.

En cas d'hospitalisation dans l'Espace Schengen (hors de France et D.R.O.M.), en Andorre, à Monaco ou dans votre pays de nationalité, le plafond journalier de remboursement est de 550 €.

DÉFINITIONS

- > **Accident** : toute atteinte corporelle, non intentionnelle de la part de la personne qui en est victime provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure. En application de l'article L. 1315 du Code Civil français, il vous appartient d'apporter la preuve de l'accident et de la relation directe de cause à effet entre celui-ci et les frais engagés.
- > **Accident caractérisé** : accident constaté par une autorité compétente présente sur le lieu de l'évènement (forces de police, pompiers, ambulanciers-urgentistes) ayant délivré une attestation précisant les circonstances, la nature de la blessure ainsi que la date de l'accident.
- > **Accord préalable** : certains actes médicaux ou traitements sont soumis à l'accord préalable de notre Médecin Conseil. Vous aurez donc à faire compléter par le praticien qui prescrira ces actes un formulaire accompagné d'un devis détaillé avant d'engager les soins correspondants.
- > **Base de remboursement de la Sécurité sociale française** : base de remboursement obligatoire utilisée par la Sécurité sociale française pour les actes ou prescriptions délivrés par des professionnels de santé. Elle diffère selon le secteur dont le professionnel de santé ou l'établissement hospitalier relèvent.

3 > SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE



Mise en relation avec un psychologue clinicien

entretiens téléphoniques

4 > ASSISTANCE RAPATRIEMENT ET JURIDIQUE



Transport médical, rapatriement sanitaire

100% des frais réels

Rapatriement du corps en cas de décès

100% des frais réels

Frais de cercueil

jusqu'à 1 500 €

Accompagnement du défunt

billet A/R en avion classe économique
ou train 1^{ère} classe

Présence d'un membre de la famille si hospitalisation supérieure à 10 jours

billet A/R en avion classe économique
ou train 1^{ère} classe

Transmission de messages urgents

100% des frais réels

Frais de recherche et de secours

jusqu'à 3 800 € par assuré et par événement

Informations juridiques, pratiques et administratives

entretiens téléphoniques/e-mails

Assistance juridique en cas de litige : conseil et prise en charge des frais de justice

jusqu'à 16 000 € par année d'assurance

5 > RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE ET STAGES



Dommages corporels

jusqu'à 765 000 € par sinistre

Dommages matériels et immatériels consécutifs

jusqu'à 150 000 € par an, **franchise : 76 €**

Extension vie professionnelle : dommages matériels causés pendant un stage

jusqu'à 12 000 € par an, **franchise : 76 €**

6 > INDIVIDUELLE ACCIDENT



Capital en cas de décès par accident

8 000 €, limités aux frais d'obsèques
pour les moins de 16 ans

Capital en cas d'invalidité par accident

jusqu'à 30 000 €, **franchise relative de 20%**

7 > ASSURANCE BAGAGES



À l'occasion du trajet aller-retour ou pendant le séjour en cas de perte, vol, destruction suite à explosion, incendie, dégâts des eaux

jusqu'à 1 200 €, **franchise de 30 € par sinistre, garantie limitée à 50%, soit 600 €, pour les objets précieux**

Dans le cas des médicaments pour lesquels il existe un générique, la base de remboursement retenue sera le tarif forfaitaire de référence qui correspond au prix d'un médicament générique.

> **D.R.O.M.** : Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion.

> **Forfait journalier** : part du prix de journée d'hospitalisation en France non prise en charge par la Sécurité sociale française.

> **Frais réels** : ensemble des dépenses de santé qui vous sont facturées.

> **Franchise** : somme qui, dans le règlement d'un sinistre, reste à votre charge.

> **Hospitalisation** : séjour (médical ou chirurgical) dans un établissement hospitalier de plus de 24 heures.

> **Règlement direct des frais d'hospitalisation** : si vous êtes hospitalisé plus de 24h, vous pouvez bénéficier de la prise en charge de vos frais d'hospitalisation : nous nous mettons directement en contact avec l'hôpital pour régler votre facture et vous éviter ainsi de devoir avancer les frais.

COMMENT POUVONS-NOUS VOUS AIDER ?

Cas pratiques pour mieux comprendre vos garanties

Vous vous rendez en France pour profiter de la saison de ski en famille. Vous descendez les pistes en profitant du beau temps lorsque soudain, un snowboarder vous percute à pleine vitesse.

> Avec **Welcome Cover**, nous organisons votre transfert des pistes jusqu'au centre hospitalier le mieux adapté et prenons en charge vos dépenses de santé à l'hôpital (honoraires des médecins, radiographie, pharmacie nécessaire au plâtre et au traitement de la douleur).



Vous êtes témoin au mariage de vos amis d'enfance qui a lieu en France. Lors de la réception organisée en l'honneur des jeunes époux, vous trébuchez et cassez un vase antique décoratif.

> Avec la **garantie responsabilité civile de Welcome Cover**, l'organisateur de l'événement reçoit une indemnité pour l'objet cassé et votre budget n'est pas impacté par cet imprévu.

Vous venez de passer quelques semaines en France pour rendre visite à votre famille. À la fin de votre séjour, vous souhaitez le prolonger et chercher un travail temporaire en France, mais vous êtes perdu face aux formalités administratives à accomplir.

> Vous appelez la **hotline juridique APRIL International** et nos conseillers vous expliquent en détail les démarches à effectuer pour prolonger votre visa, obtenir un permis de travail, chercher un logement...



L'APPLI MOBILE APRIL EXPAT

Pour vous aider à préparer votre voyage et vous accompagner une fois sur place avec :

- > un **guide pays** pour obtenir en un clin d'œil toutes les informations essentielles sur votre pays de destination,
- > des **expressions courantes** et des **termes médicaux en 13 langues**,
- > une **check-list** pour ne rien oublier avant de partir,
- > les **coordonnées de professionnels de santé dans le monde** : retrouvez les **hôpitaux les plus proches** de chez vous, grâce à un formulaire de recherche avec possibilité de géolocalisation,
- > les **numéros d'urgence** locaux (pompiers, police, ambulance) du pays où vous vous trouvez et les numéros d'urgence APRIL International Expat.

APRIL Expat est disponible gratuitement sur l'**Apple Store** et **Google Play**.



LES COÛTS DE SANTÉ EN FRANCE

Avec l'assurance Welcome Cover, vous êtes couvert durant votre séjour en France si vous avez besoin de soins dans un établissement hospitalier ou chez un médecin.



Fred, 27 ans, vient passer 3 mois à **Lille** afin de se former au nouveau logiciel utilisé par son employeur au Maroc. Suite à l'apparition d'une violente douleur au ventre, on lui diagnostique une appendicite. Il est opéré et passe 3 jours à l'hôpital.

Quel est le montant de ses soins ?

> **7 000 €**

Mélissa, 34 ans, rend visite à sa sœur expatriée en France qui vient d'accoucher. Elle en profite pour faire un peu de tourisme à **Paris**. Avec l'arrivée de l'hiver, elle s'enrhume et ressent une douleur continue dans l'oreille associée à des pertes d'équilibre. Elle se rend chez le médecin qui lui diagnostique une otite et lui prescrit des antibiotiques pour 5 jours.

Combien aurait-elle dû régler sans assurance ?

> **31 € + 10,50 € = 41,50 €**



SERVICE DE 1^{ER} AVIS MEDICAL

Une équipe de médecins à votre disposition 24h/24 et 7j/7 pour :

- > vous aider à comprendre un symptôme, un diagnostic ou un traitement,
- > vous donner des conseils avant ou après une hospitalisation, en cas de maladie...
- > vous aider à préparer vos voyages (vaccins obligatoires et conseillés),
- > vous renseigner sur les équivalences des médicaments dans le monde entier.



COTISATIONS TTC

PAR PERSONNE ASSURÉE, POUR TOUTE DATE DE SOUSCRIPTION JUSQU'AU 31/12/2015

Durée de couverture : minimum 15 jours, maximum 12 mois. Des frais de 6 € par mois en cas de paiement mensualisé s'ajoutent au montant de votre cotisation mensuelle. Le paiement mensualisé n'est pas proposé pour un séjour d'une durée inférieure à 6 mois et si votre séjour comporte un demi-mois.

DURÉE DE COUVERTURE	0-30 ANS	31-40 ANS	41-50 ANS	51-64 ANS
15 jours	64 €	82 €	108 €	134 €
1 mois	102 €	127 €	170 €	213 €

Exemple de calcul :

Un couple de jeunes de moins de 31 ans souhaite s'assurer pour un séjour de 6 mois en France :
 $(102 \text{ €} \times 6) \times 2 = 1\,224 \text{ €}$. Ils souhaitent payer de façon mensualisée, les frais de mensualisation pour les 6 mois s'appliquent à leur cotisation totale soit : $(6 \text{ €} \times 6) + 1\,224 \text{ €} = 1\,260 \text{ €}$

FONCTIONNEMENT DU CONTRAT

INFORMATIONS PRATIQUES AVANT DE SOUSCRIRE

DÉCOUVREZ
EN VIDÉO LE CONTRAT
WELCOME COVER



À QUI S'ADRESSE LE CONTRAT ?

À toute personne âgée de moins de 65 ans se rendant en France métropolitaine ou dans les D.R.O.M. (hors de son pays de nationalité), pour une période de 12 mois maximum.

Le contrat peut être souscrit pour une famille jusqu'à 6 personnes. Sont considérés comme membres de la famille le conjoint et les enfants de l'assuré principal ou de son conjoint.

OÙ SUIS-JE COUVERT ?

En France et dans les D.R.O.M. La territorialité est étendue aux pays de l'Espace Schengen, l'Andorre et Monaco pour une période inférieure à 90 jours se situant entre deux séjours en France (ou dans les D.R.O.M.).

Vous êtes également couvert dans votre pays de nationalité, pour une période inférieure à 90 jours se situant entre deux séjours en France ou dans les D.R.O.M. (sauf pays exclus : nous consulter).

Pays membres de l'Espace Schengen au 30/11/2014 : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



Les pays de l'Espace Schengen au 30/11/2014

À PARTIR DE QUAND SUIS-JE COUVERT ?

Votre contrat débute à la date indiquée sur votre Certificat de souscription et au plus tôt le lendemain de la réception du dossier de souscription complet. Vous bénéficiez des garanties frais de santé sous réserve de l'application des délais d'attente suivants :

- aucun délai d'attente en cas d'accident ;
- autres cas :
 - 15 jours en cas d'hospitalisation,
 - 8 jours pour les autres soins.

Les délais d'attente s'appliquent à compter de la date d'effet inscrite sur votre Certificat de souscription. Pendant les délais d'attente, les garanties ne sont pas encore en vigueur

COMMENT SOUSCRIRE ?

- 1 Complétez et signez la Demande de souscription ci-jointe.
- 2 Joignez à la Demande de souscription et au Profil de santé le règlement de la cotisation totale par chèque ou indiquez les coordonnées de votre carte de paiement. En cas de paiement mensualisé, choisissez un des moyens de paiement ci-dessus pour le règlement de la première cotisation et joignez le mandat de prélèvement SEPA complété et signé ainsi que le RIB correspondant pour les cotisations suivantes.
- 3 Envoyez votre dossier à : APRIL International Expat - Service Adhésions Individuelles - 110, avenue de la République - CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE.

Vous pouvez également souscrire votre contrat en ligne, vous recevez alors dans les minutes qui suivent tous les documents de votre contrat (y compris votre attestation d'assurance).

DES SERVICES ASSOCIÉS À VOS GARANTIES

POUR SIMPLIFIER VOS DÉMARCHES !



VOTRE CARTE D'ASSURÉ ELLE COMPORTE LES NUMÉROS D'URGENCE, JOIGNABLES 24H/24 ET 7J/7, POUR :

- > bénéficier du règlement direct de vos frais en cas d'hospitalisation de plus de 24h,
- > déclencher les services d'assistance en cas d'urgence,
- > accéder aux services de 1^{er} avis médical, de soutien psychologique et d'assistance juridique.

Elle facilite notamment votre admission dans un établissement de soins, en cas d'hospitalisation urgente. Afin de simplifier vos démarches, cette carte reprend vos nom, prénom(s) et numéro de contrat.



VOTRE ESPACE CLIENT EN LIGNE

Si vous êtes assuré, vous pouvez consulter :

- > vos décomptes de remboursement,
- > vos garanties et vos Conditions générales,
- > vos coordonnées personnelles et bancaires.

Si vous êtes le souscripteur du contrat, vous pouvez :

- > consulter vos cotisations, votre mode de règlement et les coordonnées de votre assureur-conseil,
- > payer en ligne par carte bancaire vos cotisations.



LE RÈGLEMENT DIRECT DE VOS FRAIS D'HOSPITALISATION

Si vous êtes hospitalisé plus de 24h, vous pouvez bénéficier de la prise en charge de vos frais d'hospitalisation : nous nous mettons directement en contact avec l'hôpital et réglons votre facture pour vous éviter d'avancer les frais, sous réserve d'acceptation médicale.



CHANGEMENT DES DATES DE VOTRE CONTRAT

Pour une modification de date d'effet ou pour une suspension du contrat (jusqu'à 6 mois) :

adressez-nous le Certificat de souscription émis accompagné d'une Demande de suspension/modification de votre contrat dûment remplie. Le formulaire prévu à cet effet est disponible depuis votre Espace client ou sur simple demande auprès de nos services.

Pour une annulation avant la date d'effet :

adressez-nous **avant la date d'effet** une demande par écrit (par lettre recommandée) accompagnée du Certificat de souscription émis. La somme de 35 € sera retenue dans ce cas.

Pour une annulation après la date d'effet suite à un refus de visa :

adressez-nous une demande par écrit (par lettre recommandée) accompagnée du Certificat de souscription émis ainsi que du justificatif de refus de visa. La somme de 35 € sera retenue dans ce cas.

APRIL, CHANGER L'IMAGE DE L'ASSURANCE

PRÉSENCE
INTERNATIONALE
DANS 37 PAYS

APRIL, groupe international de services en assurance, a choisi l'innovation comme moteur de son développement, en regardant l'assurance avec les yeux du client. Ce parti-pris, qui requiert audace et simplicité, lui a permis de devenir en moins de 20 ans, le 1^{er} courtier grossiste en France et d'être un acteur de référence à l'échelle internationale avec une implantation dans 37 pays.

Plus de 4 000 collaborateurs assurent, conseillent, conçoivent, gèrent et distribuent des solutions d'assurances et des prestations d'assistance pour les particuliers, les professionnels et les entreprises, soit quelque 6 millions d'assurés. APRIL a réalisé en 2013 un chiffre d'affaires de 778,6 M€.

APRIL INTERNATIONAL, SPÉCIALISTE DE L'ASSURANCE INTERNATIONALE DEPUIS 40 ANS

NOS ENGAGEMENTS

- › Une haute qualité de gestion : 3 bureaux à Paris, Bangkok et Mexico
- › Des équipes multilingues à votre disposition
- › Des contrats clairs, lisibles, assortis de nombreux services

À chaque situation d'expatriation sa solution d'assurance internationale

Que vous soyez étudiant, stagiaire, à la recherche d'un programme vacances-travail, salarié ou retraité, que vous partiez seul ou en famille, APRIL International vous accompagne durant votre expérience internationale avec une gamme complète et modulable de solutions d'assurance, adaptées à chaque profil d'expatrié et à chaque budget.

CONTACTEZ VOTRE ASSUREUR-CONSEIL :

Cabinet Marchand Consultants

88 Quai Pierre Scize

69005 LYON

☎ : 04.78.28.69.88

☎ : 06.09.75.45.58

✉ : contact@cmc-conseils.fr

🌐 : www.cmc-expatries.fr

157596



april international | expat

Siège social :
110, avenue de la République - CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE
Tél. : +33 (0)1 73 02 93 93 - Fax : +33 (0)1 73 02 93 90
E-mail : info.expats@april-international.com - www.april-international.com

S.A. au capital de 200 000 € - RCS Paris 309 707 727
Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 008 000 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 61, rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 09 - FRANCE.



april
international

L'assurance n'est plus ce qu'elle était.